



## FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉSIDENCE

Tous les demandeurs de subvention doivent être résidents<sup>1</sup> de l'Île-du-Prince-Édouard. **Résidents de l'Île-du-Prince-Édouard** – Pour être résident, il faut respecter les deux conditions suivantes :

- L'artiste principal ou la majorité des membres du groupe ont une adresse permanente à l'Île-du-Prince-Édouard depuis au moins douze mois.
- L'artiste principal ou la compagnie enregistrée a payé l'impôt sur le revenu à l'Île-du-Prince-Édouard pour l'année précédant la demande de financement non remboursable.

Nom de l'artiste ou du group:		
1)	Nom	Adresse
2)	Nom	Adresse
3)	Nom	Adresse
4)	Nom	Adresse
5)	Nom	Adresse

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le masculin est utilisé à titre épique et le singulier comprend le pluriel et vice versa.

J'affirme par la présente être résidant permanent de l'Île-du-Prince-Édouard depuis douze mois et, le cas échéant, que la majorité des membres du groupe sont aussi des résidents permanents de la province depuis au moins douze mois.

J'affirme en outre payer l'impôt sur le revenu au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'année d'imposition 2010-2011.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**( ) Je souhaite demander l'application de la clause d'exception de six mois.**

J'affirme par la présente être résidant permanent de l'Île-du-Prince-Édouard depuis six mois consécutifs et, le cas échéant, que la majorité des membres du groupe sont aussi des résidents permanents de la province depuis six mois.

J'affirme en outre payer l'impôt sur le revenu au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'année d'imposition 2011.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_